



Conseil central du Bas-Saint-Laurent

Mémoire sur

**L'IMPLANTATION D'UN TERMINAL MÉTHANIER
À CACOUNA**

présenté au

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
et à
l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE)**

par

le Conseil central du Bas-St-Laurent (CSN)

Cacouna, le 12 juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1 - ENJEUX RELATIFS AU GAZ NATUREL.....	3
1.1 GAZ NATUREL : UNE ÉNERGIE NON RENOUVELABLE	3
1.2 GAZ À EFFET DE SERRE.....	4
1.3 ÉNERGIE RENOUVELABLE	5
2 - COMMENTAIRES ET RÉFLEXIONS À LA SUITE DE L'ÉTUDE DES IMPACTS	6
2.1 IMPACTS PHYSIQUES	7
2.1.1 <i>Qualité de l'air.....</i>	7
2.1.2 <i>Sol et eau souterraine</i>	9
2.1.3 <i>Eaux du fleuve St-Laurent et climat.....</i>	9
2.2 IMPACTS BIOLOGIQUES	9
2.2.1 <i>Peuplement végétal, milieu humide, faune terrestre et aviaire</i>	11
2.3 PHASE DE FERMETURE	12
2.3.1 <i>Démantèlement</i>	12
3 - IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	13
3.1 QUELQUES STATISTIQUES	13
3.2 DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	14
3.3 EXODE DES JEUNES BAS-LAURENTIENS	14
3.4 LES IMPACTS ÉCONOMIQUES	15
3.5 LES IMPACTS FONCIERS.....	15
4 – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	16
4.1 CONCLUSION.....	16
4.2 RECOMMANDATIONS	16
4.2.1 <i>Milieux physiques et biologiques :.....</i>	16
4.2.2 <i>Milieu humain et aspects socio-économiques :</i>	17

INTRODUCTION

Développement durable : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il exige des ententes entre le milieu social, le développement économique et la qualité de vie* ». ¹

Nous aimerions remercier la Commission et ses membres de nous offrir l'occasion de présenter notre réflexion et nos observations sur l'éventuelle possibilité d'obtenir un port méthanier à Cacouna.

Le Conseil central du Bas-St-Laurent, affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), regroupe tous les syndicats CSN de la région, soit près de 10 000 membres répartis dans 80 syndicats. Il a pour mandat, entre autres, de partager et de faire connaître les revendications des syndicats de la région et de les représenter sur les questions qui touchent les conditions de vie de la population. Le Conseil central est intégré dans le développement socio-économique et environnemental de la région.

Le Conseil central s'intéresse au projet d'implantation d'un port méthanier à Cacouna principalement sous les trois aspects suivants : l'impact économique d'un tel projet sur la région, son impact sur l'environnement et finalement quant à l'utilisation des impacts fonciers locaux résultant de ce projet.

L'énergie est au coeur de notre développement socio-économique et environnemental. Les enjeux énergétiques concernent toutes les régions du Québec. Dans le Bas-St-Laurent, la largeur du fleuve et la présence du port de Cacouna nettement sous-utilisé favoriseraient l'implantation du port méthanier. Le développement socio-économique des régions se fragilise, l'exode des jeunes et les fermetures d'usines dans le Bas-St-Laurent en sont des exemples. Des comités de relance instaurent des mesures de rétention de la main-d'œuvre surtout pour les jeunes. Les emplois créés durant la phase d'exploitation du port méthanier seraient des emplois spécialisés et bien rémunérés. De plus, durant la phase de la construction, au-delà de 800 travailleurs seraient embauchés pour une période de trois ans. Le Conseil central du Bas St-Laurent voit le projet avec optimisme et enthousiasme mais désire obtenir des éclaircissements et des

¹ Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement

explications au plan environnemental et socio-économique. L'impact sur la qualité de l'air, la modification de l'habitat, les redevances, les mesures d'atténuation, le plan de démantèlement et de fermeture sont les types de préoccupations du Conseil central.

1 - ENJEUX RELATIFS AU GAZ NATUREL

1.1 Gaz naturel : une énergie non renouvelable

Le gaz naturel est une source d'énergie non renouvelable regroupé dans la famille des énergies fossiles (pétrole, charbon, sables pétrolifères et schistes bitumineux) provenant d'une transformation géologique de la matière organique sur plusieurs millions d'années. Le gaz naturel, lorsque consommé, dégage du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'eau. La sécurité énergétique est un enjeu majeur pour le maintien de la qualité de vie si durement acquise. Celle-ci pourrait être fragilisée par l'industrialisation intensive de la Chine et de l'Inde pour l'obtention des ressources pétrolières et gazières. Pour continuer et maintenir le développement économique du Québec, il est important de miser sur un approvisionnement stable et sécuritaire en hydrocarbures tout en développant les sources d'énergie renouvelable. Le bilan énergétique du Québec montre que le gaz naturel occupe 12,9% de la balance énergétique.

Le gouvernement provincial vient de déposer sa stratégie énergétique basée sur une diversification des différentes sources d'approvisionnement de l'énergie au Québec. Les approvisionnements potentiels de gaz naturel en provenance d'autres pays (Russie, Qatar, Égypte et Algérie) s'inscrivent en ce sens sachant que la seule source de gaz naturel actuelle vient de l'Ouest canadien via un seul système de transport. D'ailleurs, ces seules réserves prouvées ont diminué de 40% en vingt ans. La situation géographique nous permettrait de bénéficier d'un accès privilégié à un marché en pleine expansion du gaz naturel liquéfié à -160°C (GNL).

Le projet du port méthanier de Cacouna permet de recevoir des méthaniers contenant du GNL en provenance de divers pays.

L'étude des impacts réalisé pour le promoteur Énergie Cacouna mentionne plusieurs mesures d'atténuation tant pour les milieux physiques, biologiques et humains mais il est difficile de percevoir comment ces mesures seront intégrées durant la phase de construction et d'exploitation.

1.2 Gaz à effet de serre

La combustion des énergies fossiles non renouvelables a l'inconvénient d'émettre des gaz à effet de serre (GES). Pour sa part, la combustion du méthane dégage moins de GES. Les principaux GES sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde nitreux, l'ozone et les halocarbures. Ces GES sont inclus dans le Protocole de Kyoto. Le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto et désire réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 6 % d'ici 2012 par rapport à leur niveau de 1990. Le principal gaz à effet de serre est le CO₂ produit par l'activité humaine. Lorsque les carburants fossiles sont brûlés, chaque tonne de carbone produit 3,7 tonnes de dioxyde de carbone. Le transport au Québec est responsable de 38 % des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, les émissions provenant des industries et des secteurs résidentiel et commercial ont diminué depuis 5 ans.

La probabilité d'un usage plus grand du gaz naturel devrait nous amener à une position négative par rapport à un projet comme le terminal méthanier de Gros Cacouna. Nous pourrions en effet prendre strictement position pour une meilleure efficacité énergétique d'une part et un usage plus grand des énergies renouvelables d'autre part. Là sont en effet nos priorités en terme de politique énergétique.

Considérant l'ensemble de notre bilan énergétique et une hiérarchie qu'il faut reconnaître parmi les énergies fossiles, nous pouvons supporter un projet de cette nature. En effet, nous venons de l'indiquer, les énergies fossiles et le pétrole au premier rang, occupent une part importante de notre bilan énergétique. Ajoutons que chez nos voisins de l'Ontario comme des Etats-Unis le charbon est encore utilisé abondamment pour des fins de production d'électricité. Ces productions ont des effets directs en termes de gaz à effet de serre et aussi sur les pluies acides sur notre territoire. Tout approvisionnement plus important et éventuellement à meilleur compte de gaz naturel qui contribue à remplacer pétrole ou charbon dans notre bilan énergétique ou dans celui de nos voisins constitue une avancée en termes de production de gaz à effet de serre et autres pollutions.

De plus notre sécurité énergétique passe aussi par la diversité des énergies et des approvisionnements. Un projet de cette nature contribue à cette diversité.

Pour répondre à ces exigences de diversité et aussi de déplacement d'énergies les plus polluantes, nous croyons qu'un approvisionnement plus grand en gaz naturel pourrait s'accompagner d'une stratégie gouvernementale pour assurer le déplacement du pétrole dans nombre d'industries de la région et de la province dans son ensemble. Un projet comme celui de Gros Cacouna peut donc être envisagé dans une perspective d'amélioration de notre bilan énergétique et d'amélioration de notre bilan de production des gaz à effet de serre.

1.3 Énergie renouvelable

L'hydroélectricité (eau), l'énergie éolienne (vent), la géothermie (terre), l'énergie solaire (soleil) et la biomasse (bioénergie) sont des énergies renouvelables qui font parti du bilan énergétique du Québec. Au Québec, l'utilisation de l'énergie fossile et l'hydroélectricité sont presque ex-æquo avec 37 % sous forme fossile et 38 % en hydroélectricité. La biomasse occupe 10,44 % du bilan énergétique. Ces agents énergétiques, lorsque traités adéquatement, produisent de l'énergie. Par exemple, la force hydraulique et l'énergie éolienne produisent de l'électricité. L'énergie solaire et la géothermie donnent principalement de la chaleur. La bioénergie permet de produire à la fois de la chaleur, de la vapeur, de l'électricité et des biocarburants.

Les énergies renouvelables sont souvent associées à tort ou à raison à des énergies propres dont le sens commun tend à démontrer qu'elles ne produisent pas de polluants ou qu'elles sont transformées rapidement. En revanche, une énergie renouvelable n'est pas nécessairement propre, et vice-versa. Par exemple, l'énergie de la combustion de la biomasse est propre à condition que la production de dioxyde de carbone (CO₂) puisse être réabsorbée par la flore.

2 - COMMENTAIRES ET RÉFLEXIONS À LA SUITE DE L'ÉTUDE DES IMPACTS

L'étude des impacts sur l'environnement (l'ÉIE) pour l'implantation d'un port méthanier à Cacouna est très exhaustive. Les relations et l'analyse entre l'étude de référence et l'ÉIE sont complexes et ardues. Le lecteur est englouti sous une multitude d'informations. Nul doute qu'un exercice de synthèse aurait pu être appliqué pour éviter de la répétition au niveau des impacts de la description du projet et faciliter les liens entre les différentes composantes physiques, biologiques et humaines. Le promoteur omet fréquemment d'indiquer la section ou la page à laquelle il nous réfère. La conversion des unités du système impérialiste au système international (SI) est difficile à suivre surtout pour le calcul des émissions atmosphériques.

L'analyse globale de l'ÉIE inspire un minimalisme quant aux impacts des milieux physiques et biologiques. Visiblement, l'étude est difficilement accessible à l'ensemble des citoyens qui sont peu familiers avec ce genre de document. Puisque l'énergie et les émissions de GES sont au centre de nos préoccupations actuelles et futures, il s'avère que leur intégration aux stratégies énergétiques aurait pu donner une meilleure perspective du projet.

Inévitablement, le gaz naturel est acheminé par pipeline. La présentation des plans et tracés concernant le passage du gazoduc aurait permis aux citoyens d'analyser le projet dans son ensemble et son intégralité. Il semble que la législation fédérale² ne permet pas d'intégrer le projet de gazoduc selon la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, règlement d'exclusion. En revanche, rien n'empêche la divulgation de ces détails dans la présente loi. Cependant, la législation québécoise (règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts) mentionne, à la section II - article 2, que la distance, le diamètre et la pression dans le gazoduc sont des paramètres qui peuvent être exclus ou inclus au règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts. D'ailleurs, quel est le diamètre du pipeline ? Quelle distance va-t-il parcourir et quelle en sera la pression (KPa) ?

Il y a donc un risque que le projet du gazoduc soit examiné avec banalité et empressement.

² Procès-verbal du 20 avril 2005, page 11

L'étude des impacts a été réalisée en 2004 et, pour mesurer les impacts physiques, biologiques et humains, une étude de référence a aussi été développée au préalable en 2004. Les principales composantes du projet sont résumées aux sections 2.4.3 et 4.3.1. Afin de mesurer les impacts, l'évaluation environnementale s'appuie sur des composantes valorisées de l'environnement (CVE) tant pour le milieu physique, biologique qu'humain. Il s'agit d'une composante considérée comme ayant une valeur juridique, scientifique, culturelle, économique ou esthétique au terme d'un exercice de détermination de la portée sociale. Ces composantes valorisées de l'environnement sont choisies selon diverses sources : le MDDEP, le public, les organismes provinciaux et fédéraux, d'autres développements similaires dans la région de Cacouna, les ouvrages scientifiques, les employé-es d'Énergie Cacouna et ses consultants Golder et associés, Roche Itée et Pesca Environnement, etc.

2.1 Impacts physiques

L'ensemble de la zone d'étude couvre une superficie de 1874 hectares. Cependant, selon que l'on touche les impacts physiques, biologiques ou humains, la zone d'étude varie en superficie.

Les CVE retenues pour le milieu physique sont les suivantes :

- Qualité de l'air
- Environnement sonore
- Sol et terrain
- Hydrogéologie (eaux souterraines)
- Qualité des eaux de surface

2.1.1 Qualité de l'air

La section 5.3 fournit les détails sur la qualité de l'air. Pour faciliter la lecture, il aurait fallu présenter en premier les résultats de gaz à effet de serre (GES) et leur tonnage annuel. Par la suite, exposer les différents critères du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et le règlement sur la qualité de l'atmosphère (RQA). À la section 5.3.2.3 de l'étude des impacts, il est inscrit que

le projet produirait environ 98 635 tonnes/année d'émissions totales de dioxyde de carbone équivalent mais ce résultat est révisé à la hausse pour atteindre une moyenne annuelle de 131 670 tonnes/année³ qui découleront d'émissions directes pendant les phases de construction et d'exploitation. Le biodiesel, le bioéthanol, la biomasse voire même le méthane seraient peut-être des alternatives. Il est reconnu que ceux-ci émettent moins d'émissions de composés organiques volatiles (COV) et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). À la section 5.3.2.5, *Classification des impacts*, l'ÉIE mentionne que «*l'ammoniac, les HAP et les COV n'ont pas été inclus puisque aucun critère n'est disponible* ». Les critères du Comité canadien des ministres de l'environnement (CCME), de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA) peuvent être utilisés pour les COV puisque plusieurs États ont réglementé ces émissions. Le MDDEP a aussi établi un critère de la qualité de l'air pour les HAP et pour l'ammoniac.

L'ammoniac sera sous forme gazeuse. Provient-il du mélange de 4% d'azote ajouté au méthane ? Est-il possible de réduire l'ammoniac à la source car ce dernier est considéré comme une nuisance et présente des risques toxicologiques ? Par ailleurs, les émissions atmosphériques devront être consignées au registre fédéral de l'inventaire national des rejets de polluants (INRP) qui doit être rempli au 1^{er} juin annuellement, permettant ainsi un suivi des rejets (eau, air, sol). Les résultats des GES devraient être ajoutés au bilan global des gaz à effet de serre pour le Québec.

À la section 6.3.1.6, l'évaluation environnementale mentionne que les émissions atmosphériques ne devraient pas s'étendre au-delà de la zone d'étude de la qualité de l'air. Les émissions atmosphériques concernées par le projet comme les COV et les HAP peuvent voyager sur de très grandes distances. La dispersion dépend, entre autres, du poids moléculaire des composés chimiques. Un poids moléculaire élevé favorise une sédimentation plus rapide donc un risque accru de sédimenter dans la zone d'étude et à proximité, et ce, durant toute la durée du projet, soit 40 ans.

L'utilisation de véhicules hybrides sur le site pourrait être envisagée comme autre mesure d'atténuation et cette demande devrait être intégrée dans les appels d'offres futurs.

³ Annexe tableau Q-031

2.1.2 Sol et eau souterraine

Il est mentionné à la section 5.6.1.2, *Sommaire des liens*, que si la capacité de la nappe phréatique est suffisante, les eaux souterraines seront utilisées comme source d’approvisionnement en eau au cours des phases de construction et d’exploitation. Advenant que ce ne soit pas le cas, quelles sont les autres sources prévues ?

2.1.3 Eaux du fleuve St-Laurent et climat

Les méthaniers, les structures de regazéification et les ducs-d’albe seraient localisés à 350 mètres de la rive. Ils seraient assez éloignés pour subir l’impact des vagues, des conditions climatiques hivernales et estivales, des tempêtes de neige et des orages. Ces conditions climatologiques peuvent potentiellement retardées le transfert du GNL. Les bateaux risquent d’être stationnaires ce qui occasionnerait des pertes économiques et des conditions propices aux accidents. Durant l’attente, les méthaniers continueraient à faire fonctionner les moteurs. Ces émissions ne semblent pas comptabilisées au bilan des GES du projet.

2.2 Impacts biologiques

En fonction des mêmes critères que ceux du milieu physique, des composantes valorisées de l’environnement (CVE) ont été sélectionnées. Les CVE du milieu biologique sont la végétation, les milieux humides, la faune terrestre et aviaire, les poissons des eaux intérieures et leur habitat, les poissons marins et leur habitat, les mammifères marins et leur habitat ainsi que les marais intertidaux et hauts côtiers.

L’évaluation environnementale mentionne qu’il n’existe pas de liens valides d’impacts sur les poissons des eaux intérieures, les mammifères marins et leur habitat. Le tableau 8.2.1 qui résume les impacts montre toutes les composantes valorisées de l’environnement du milieu biologique et le promoteur en arrive à la conclusion que les impacts sont d’une importance relative non significative. Il y a

un risque pour les poissons marins qui remontent du côté sud de l'estuaire ou qui se servent de la zone intertidale comme source de nourriture. En se référant toujours au tableau 8.2.1 du résumé des impacts, les résultats de cette composante valorisée de l'environnement s'appuient donc sur des données de la littérature et sur des témoignages. Comment peut-on être si certain que l'importance relative de l'impact est non significative ?

La section 2.2.4 de l'étude de référence au sujet des poissons et leur habitat, quoique confuse au sujet de l'inventaire des poissons, mentionne à la page 7, que des témoignages de résidents de Cacouna confirment la présence d'une pêche sportive (éperlan arc-en-ciel, *Osmerus mordax*) et des inventaires réalisés en 2004 démontrent la présence de poissons dans la zone intertidale à marée basse. Cependant, la phrase suivante indique qu'aucun inventaire n'a été réalisé.

L'étude de référence réalisée en août 2004 démontre que des travaux de terrain et la prise d'échantillons ont permis de dresser un inventaire des espèces d'algues, de benthos et d'épibenthos pour constater une biodiversité riche et abondante dans la zone intertidale. Le projet devrait prendre des mesures pour éviter d'affecter cette biodiversité et contrôler les matières en suspension (MES) provenant des travaux. Cette faune n'est pas intégrée dans les composantes valorisées de l'environnement du tableau 8.2.1 et pourtant elle sert de substrat, de zone de reproduction et de nourriture pour plusieurs espèces marines. En réduisant au maximum les effets sur cette faune durant les phases de construction et d'exploitation, ces espèces d'invertébrés (benthos, épibenthos et algues) pourraient re-coloniser cette zone après la phase de fermeture, de démantèlement et de la réhabilitation du site.

Les poissons marins de cette zone de l'estuaire (épinoche, hareng, chabousseau, capelan, alose, éperlan arc-en-ciel, cisco de lac, esturgeon noir, saumon de l'atlantique et plie lisse) ne font pas l'objet d'une pêche commerciale dans le secteur à l'exception de l'anguille d'Amérique pêchée à Kamouraska. De plus, ces espèces fraient en eau douce, en hiver et au printemps. Pour sa part, l'anguille d'Amérique fraie dans la mer des Sargasses dans l'océan Atlantique. Le saumon de l'Atlantique et l'esturgeon noir adultes et juvéniles ainsi que l'anguille d'Amérique adulte risquent de se retrouver dans l'aire d'étude. Les larves de la plie lisse longent la partie sud de l'estuaire et une augmentation de la charge en MES dans l'eau venant de la phase de construction pourrait les

affecter mais le risque demeure faible en raison de la dilution et du mélange des eaux.

2.2.1 Peuplement végétal, milieu humide, faune terrestre et aviaire

Trois hectares de végétation seront défrichés durant le projet. Ces milieux abritent une faune terrestre et aviaire qui devra se trouver un nouvel habitat. La biodiversité de la faune aviaire est basée sur des références bibliographiques du service canadien de la faune. L'ÉIE tente de minimiser les impacts en se basant sur la superficie qui sera défrichée au dépend de la richesse et de l'abondance de la végétation et de la faune. Le taux de mortalité des animaux et des oiseaux devrait être plus élevé surtout durant la première année de la phase de construction, donc en été. Les animaux et les oiseaux déplacés pourraient chercher refuge en périphérie de la zone perturbée et temporairement se retrouver en plus grand nombre dans les zones agricoles et urbaines.

Le marais de la ville de Cacouna abrite une faune terrestre et aviaire et l'observation des oiseaux attire environ 3000 personnes par année. Les travaux devraient débuter après la période de nidification, à la fin juin. Habituellement, les périodes d'accouplement et de nidification chez les mammifères et les oiseaux s'effectuent de la fin mars jusqu'au mois de mai. De plus, l'environnement sonore comme le dynamitage, l'éclairage et le déplacement des véhicules lourds affecteront l'habitat des petits mammifères (campagnols, musaraignes, souris) qui est source de nourriture pour les oiseaux de proie et certains mammifères. Nous suggérons de créer un registre et un inventaire de la mortalité des animaux terrestres et des oiseaux. D'ailleurs, tous les déplacements d'animaux devraient être notés au registre.

Le marais de Cacouna est une zone protégée ainsi que la zone intertidale adjacente. Qu'advient-il de son statut ? L'ÉIE mentionne dans la section des aspects socio-économiques qu'on pratique la chasse dans la région de Cacouna. La construction et l'exploitation modifieront le milieu, du moins temporairement. Que seront les nouvelles pratiques de chasse ? Quelles sont les mesures d'atténuation proposées ?

La page 6-40 de l'ÉIE mentionne que le projet devrait contribuer à la création ou à l'amélioration des habitats fauniques. Après la phase de construction et selon le niveau de bruit des activités, le promoteur prévoit l'érection d'une plate-forme

de nidification artificielle et dix structures de nidification de la sauvagine dans les milieux humides des bassins est et ouest. Nous aimerions obtenir des éclaircissements au sujet de ces mesures d'atténuation.

Les marais intertidaux et les hauts marais côtiers sont considérés comme des composantes valorisées de l'environnement (CVE). Bien que le promoteur mentionne que ces habitats sont physiquement éloignés, ils abritent des espèces d'oiseaux en péril : le petit blongios, le râle jaune, le bruant et le hibou des marais. Les GES, les poussières, le bruit et l'éclairage auront-ils des effets indirects sur ces populations ?

2.3 Phase de fermeture

2.3.1 Démantèlement

Dans un concept de développement durable, le plan de démantèlement et de fermeture ainsi que la réhabilitation du terrain devrait faire partie intégrante du projet. La phase de démantèlement mérite d'être définie. Les réservoirs, toutes les pompes, les installations de traitement, les ducs-d'albe et les structures métalliques seront-ils démantelés par Énergie Cacouna ? Le plan de réhabilitation devrait aussi considérer la reconstitution des habitats fauniques qui auraient pu être altérés. Jusqu'où le promoteur Énergie Cacouna projette-t-il de décontaminer ?

3 - IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES

3.1 Quelques statistiques⁴

La création d'emploi est considérée comme un indicateur par excellence du dynamisme économique d'une région. Si depuis 1994, le Québec connaît une amélioration significative des conditions du monde du travail, ce sont les régions centrales qui connaissent la plus forte croissance, soit près de 55% des nouveaux emplois entre 1994 et 2004, un taux de croissance de 2,1%. Les régions ressources tel que le Bas-Saint-Laurent se tiennent en dernière position avec un taux de croissance d'à peine 1%. En termes de taux d'emploi, les régions ressources affichent une augmentation de 2,5% alors que les centres et régions centrales affichent 3,2 points de pourcentage.

Au premier trimestre 2006, le taux de chômage régional s'est établi à 11,4%, en hausse par rapport à l'an dernier où il affichait 10,1%; il demeure toutefois inférieur au taux de chômage moyen observé au cours des cinq années précédentes, soit 12,3%, pour un premier trimestre. L'augmentation du taux de chômage s'explique par le nombre d'arrivants sur le marché du travail qui a été supérieur au nombre de personnes qui ont trouvé un emploi. Le taux de chômage a augmenté tant chez les hommes que chez les femmes, mais la hausse est plus marquée chez les hommes, cette situation n'étant pas étrangère au fait qu'une grande part des emplois perdus provenaient du secteur manufacturier qui emploie en majorité des hommes. Contrairement au trimestre précédent, le taux de chômage régional est revenu à un taux supérieur à celui de l'ensemble du Québec. Parmi les régions ressources, seule la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine affiche un taux de chômage plus élevé que le Bas-Saint-Laurent.

Pour la période 2006-2008, nous prévoyons une faible croissance de l'emploi de 0,4% par année, ce qui sera inférieur au rythme de 1,1% anticipé pour l'ensemble du Québec. Ce ralentissement de la croissance de l'emploi s'explique par divers facteurs. Premièrement, l'année 2006 débute dans les mêmes conditions économiques qui prévalaient en 2005, de sorte que l'emploi devrait au mieux demeurer stable en 2006. Une légère amélioration des conditions est anticipée en 2007-2008. Deuxièmement, l'inexorable déclin démographique qui

⁴ Perspectives sectorielles pour la région du Bas-St Laurent par Service Canada

affecte tout particulièrement le groupe des 25-54 ans, soit le groupe le plus actif sur le marché du travail, limitera la croissance de l'emploi au cours des prochaines années. Comme il y aura d'énormes pressions venant du déclin démographique et du vieillissement de la main-d'œuvre, le taux de chômage de la région devrait poursuivre sa glissade pour se rapprocher de la barre des 8% en fin de période.

3.2 Données démographiques

Les phénomènes démographiques, tels que le vieillissement de la population, les mouvements migratoires et le taux de fécondité exercent une influence déterminante sur le niveau de vie d'une population, l'organisation du territoire, le marché du travail, la livraison et la disponibilité des services publics ainsi que sur le rapport de dépendance entre les personnes à charge et celles en âge de travailler.

Ces éléments marquent profondément le portrait d'une région, d'où l'importance des données démographiques. La région du Bas-saint-Laurent représente 2,7% de la population du Québec en 2004, soit 202 095 habitants. Elle se classe au 13^e rang. De 1971 à 2001, la population du Bas-Saint-Laurent a diminué de 2,6% alors qu'au Québec on observait une hausse de 22,7%. En outre, les perspectives demeurent à la baisse de 2001 à 2011 (3,7%) et à partir de 2011(4%) alors que des hausses (5% et 3,2%) sont prévues pour l'ensemble du Québec.

3.3 Exode des jeunes bas-laurentiens

Bien que la région possède les infrastructures nécessaires à la formation de ses jeunes gens, il n'en demeure pas moins que 64% des jeunes bas-laurentiens quittent la région à un moment ou à un autre de leur vie. Malgré l'offre de formation sur le territoire, 60,3% des jeunes bas-laurentiens affirment avoir quitté pour les études et 25,4% pour le travail. La représentation que les jeunes répondants bas-laurentiens se font du marché du travail en dit long sur la nature des interventions à mener dans la région. En effet, 49,4% des répondants sont d'accord avec l'affirmation disant qu'il n'y a pas d'emplois pour eux dans la région. Dans le même ordre d'idée, 49,3% se disent plutôt en accord avec

l'affirmation mentionnant qu'il n'y a pas d'avancement professionnel possible dans le Bas-St Laurent. Au-delà de l'intérêt, les jeunes mentionnent dans une proportion de 66,7% qu'ils reviendraient éventuellement s'établir dans la région si ces conditions s'amélioraient.⁵

3.4 Les impacts économiques

Dans le projet Énergie-Cacouna, au chapitre 7.5.1 « L'évaluation des impacts économiques éventuels du projet », il est écrit qu'une fois mise en œuvre, la phase de construction générera en moyenne 250 emplois en 2007, 900 emplois en 2008 et 750 entre janvier et septembre 2009. L'exploitation du terminal créera 35 emplois dont 60% seraient occupés par des résidents de la région administrative du Bas-St-Laurent. Il y est mentionné 3 types d'impacts économiques : les impacts directs, indirects et induits. Ces impacts sont estimés à 134 millions sur trois ans, soit la phase de construction. Cela correspond à environ 2,5% de l'activité économique annuelle dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Pendant la période d'exploitation, c'est 18 millions par année qui est prévu et 46 personnes/année en emplois salariés, soit environ 0,3% de l'activité économique dans la région.

3.5 Les impacts fonciers

On estime à 6,5 millions de dollars par année pour une période de dix ans les revenus en taxes pour la municipalité de Cacouna. Il s'agit là d'une situation d'exception qui exige des mécanismes particuliers pour y faire face; ces sommes sont considérables et peuvent contribuer au mieux être de cette population pour une longue durée ou simplement provoquer une période faste mais finalement éphémère. Nous croyons que la population de Cacouna doit être associée de près aux décisions quant à l'utilisation de ces revenus.

⁵ Jean-François Tapp, agent de concertation et de développement, Conférence régionale des éluEs du BSL

4 – CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 Conclusion

Tous les projets énergétiques soulèvent maintenant des débats passionnés et sont susceptibles de diviser profondément les communautés concernées. Ce projet n'échappe pas à cette règle. Il faut mettre en place des mécanismes qui favorisent un renforcement du tissu social. C'est pourquoi nous insistons dans ce mémoire sur l'emploi, la formation, l'implication des citoyens dans les processus qui déterminent les priorités d'utilisation des revenus.

Nous sommes favorables à la mise en œuvre du projet de terminal méthanier parce nous croyons qu'il peut contribuer au développement régional et qu'il peut même contribuer à une amélioration du bilan environnemental. C'est en recherchant l'atteinte de ces objectifs que nous présentons les recommandations qui suivent.

4.2 Recommandations

4.2.1 Milieus physiques et biologiques :

- 1) Inciter les entrepreneurs à utiliser des véhicules hybrides et électriques sur le site durant la phase de construction et d'exploitation;
- 2) Inclure l'ensemble des mesures d'atténuation des milieux physiques et biologiques dans les appels d'offres;
- 3) Interdire aux véhicules lourds de faire tourner les moteurs lorsqu'ils sont en attente;
- 4) Utiliser des biocombustibles, des vaporisateurs submergés et des pompes au diesel pour réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre;
- 5) Établir une station d'échantillonnage dans le village de Cacouna pour faire le suivi de la qualité de l'air ambiant en lien avec le projet du port méthanier;

- 6) Inciter les entreprises, par l'intermédiaire d'un programme gouvernemental, à utiliser des combustibles moins polluants;
- 7) Sensibiliser la population au fait que les animaux et les oiseaux vont probablement désertier la zone des travaux et coloniser les territoires agricoles et urbains;
- 8) Détailler l'érection d'une plate-forme de nidification artificielle et des dix structures de nidification de la sauvagine;
- 9) Définir plus spécifiquement le processus de démantèlement et de fermeture impliquant la décontamination des sols et de l'eau souterraine.

4.2.2 Milieu humain et aspects socio-économiques :

- 1) S'assurer que les emplois reliés tant à la phase de construction qu'à celle de l'exploitation soient comblés par des Bas-Laurentiens provenant surtout des comtés adjacents de Kamouraska, Témiscouata et les Basques;
- 2) S'assurer qu'au niveau des appels d'offres, le promoteur accorde les sous-contrats aux entreprises du Bas-Saint-Laurent;
- 3) S'assurer que le promoteur investisse dès maintenant dans la formation de main-d'œuvre bas-laurentienne, afin de permettre à ces personnes d'acquérir les compétences nécessaires pour combler les futurs postes;
- 4) Mettre en place un comité de travail chargé de déterminer l'utilisation des revenus de taxes aux fins de l'éducation, des jeunes, des services communautaires et du développement de la municipalité. Ce comité devra être composé bien sûr des dirigeants municipaux, mais aussi de représentants de citoyens de toutes les catégories (femmes, hommes, aînés, jeunes);
- 5) S'assurer qu'en cas de fermeture et de démantèlement, les travailleurs soient réaffectés à des emplois similaires.